



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

25 novembre 2022

**Journée internationale pour l'élimination
des violences faites aux femmes**

DES PROFESSIONNELS SONT ENGAGÉS À VOS CÔTÉS

**TOUS MOBILISÉS
CONTRE LES
VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES**



#NeRienLaisserPasser

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :

ArretonsLesViolences.gouv.fr

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
3919**

NUMÉROS
D'URGENCE

17 **SMS 114**

DOSSIER DE PRESSE

FACE AUX VIOLENCES, #NERIENLAISSERPASSER

Le **25 novembre 2022** est un temps fort de sensibilisation de tous les citoyens, car les violences envers les femmes ne connaissent pas de frontières géographiques, de limite d'âge, et de milieu social. C'est l'occasion de dire et d'encourager à dire stop à ces violences. **Dans le Cantal le niveau des violences faites aux femmes demeure à un niveau préoccupant et appelle une réponse coordonnée.**

Les tensions nées de la crise sanitaire, la libération de la parole des femmes, la multiplication et l'accessibilité des dispositifs de signalement, ainsi que l'information systématique du parquet des faits qui sont rapportés à la gendarmerie ou à la police même en l'absence de plainte, expliquent en partie cette tendance.



En France, une femme meurt sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon tous les 2 jours et demi. Selon l'étude de la Délégation aux victimes sur les morts violentes au sein du couple, 143 victimes ont été tuées par leur partenaire en France en 2021 contre 125 en 2020, soit 13 victimes de plus. Les victimes sont très majoritairement des femmes, elles étaient 122 en 2021 et 102 en 2020.

Violences au sein du couple, violences sexuelles, harcèlement, outrages sexistes, les violences faites aux femmes peuvent prendre différentes formes. Afin de lutter contre ce phénomène et ne rien laisser passer, il est nécessaire de rester mobiliser collectivement pour **détecter ces violences, informer le grand public, protéger les victimes et poursuivre les auteurs.**

C'est dans cet esprit que Laurent Buchaillat, préfet du Cantal, aux côtés du procureur de la République, des forces de sécurité, et des associations, a tenu une conférence de presse au centre hospitalier Henri Mondor à Aurillac, afin de dresser un état des lieux et de rappeler l'importance et la qualité du travail partenarial dans ce domaine.

DÉTECTER

Initiative financée par l'État, et co-financée par le conseil départemental, la CABA et la CAF les intervenantes sociales en gendarmerie et au commissariat, renforcées par l'action des référents VIF, présents dans chaque brigade de gendarmerie, participent fortement à la détection des situations à risque et à l'accompagnement des victimes.

Le haut niveau de sollicitation des intervenantes (police/ gendarmerie) témoigne de la pertinence du dispositif : **810** dossiers suivis et **73** informations préoccupantes. Entre le 01/01 et le 30/09/2022, 333 dossiers ont été reçus, dont 269 situations étaient jusqu'à présent inconnues des services sociaux. La violence conjugale constitue plus de 80 % des situations traitées par les intervenantes sociales.

La politique de veille et de vigilance est évaluée au travers de la gouvernance locale d'un comité local d'aide aux victimes (CLAV), une fois par trimestre, et d'un comité de pilotage mensuel téléphone grave danger et bracelet anti-rapprochement.

Par ailleurs, la convention pour l'accueil et la prise de plainte des victimes de violences conjugales au sein des centres hospitaliers d'Aurillac, Mauriac et Saint-Flour a été une avancée notable dans la détection et la prise en charge des victimes. Concrètement, elle permet de recueillir les déclarations des victimes de violences conjugales au sein des services d'urgence des centres hospitaliers du Cantal, dans un cadre différent de celui d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie. De plus, un temps sera planifié pour la victime, avec une prise en charge par des personnels formés, l'ensemble permettant de donner à la victime une attention renforcée.

D'autres dispositifs d'écoute et de recueil sont disponibles dans le département, ainsi qu'au niveau national :

- **Une écoute de proximité** : avec l'appui des sous-préfets d'arrondissement, et à la demande de l'UDAF, l'ANEF et France Addiction, les communautés de communes ont pu déployer des lieux d'écoute psychologique à Saint-Flour et Mauriac. La délégation aux droits des femmes et à l'égalité vient en appui financier à hauteur de 10 000 € afin que ces lieux soient ouverts aux femmes victimes pour une écoute rapide et de proximité.
- **Une expérimentation d'écoute itinérante** : un van ira à la rencontre des habitants de Ydes, Riom-ès-Montagnes, Mauriac et Pleaux afin de combattre l'exclusion, le non recours aux droits et prévenir les violences. Une démarche fondée sur « l'aller vers » qui permet un accueil inconditionnel favorisant l'accès aux droits.
- **Des outils numériques**, tels que l'application **App-Elles**, créée en 2015 et développée par l'association Résonantes permet d'alerter rapidement les contacts de confiance renseignés, les services de secours et les associations de proximité face à une urgence ou un danger.
- Le numéro **3919** fonctionnant 24h/24 et la plateforme **arretonslesviolences.gouv.fr**, permettent aux victimes de trouver de l'information sur les démarches ou de signaler une situation de danger.



INFORMER

A l'occasion du 25 novembre 2022, le gouvernement lance une **nouvelle campagne de communication**. Il réaffirme ainsi que la **lutte contre les violences faites aux femmes constitue une priorité** et qu'il faut **#NeRienLaisserPasser** face aux agresseurs.

L'ensemble des mesures déployées depuis 2017 vient confirmer cet engagement de l'État et de l'ensemble des réseaux professionnels sur le terrain aux côtés des associations pour mieux protéger et accompagner les victimes et témoins.

C'est le cœur et l'objet de la campagne de communication qui vient valoriser les soignants, les forces de l'ordre, les avocats, les magistrats, les répondantes du 3919, les associations et tous ceux qui luttent au quotidien contre les violences.

L'objectif est dès lors de favoriser la libéralisation de la parole des femmes en leur montrant l'ensemble des relais de confiance à leur disposition.

En parallèle de la campagne, des vidéos de témoignages de professionnels engagés sur le terrain pour accompagner et protéger les victimes de violence (major de police, procureur de la République, association, responsable de centre d'hébergement d'urgence) seront diffusées sur les réseaux sociaux pour expliquer dans un registre plus pédagogique la pluralité des solutions à disposition des victimes.

Dans le Cantal, le CIDFF15 communique également avec la création d'affiches et la diffusion sur les bus de l'agglomération d'Aurillac de messages « non aux violences faites aux femmes », de plaquettes d'information, et la création d'un court métrage local devenu aujourd'hui un véritable outil de sensibilisation et de formation (film « chut » réalisé par Léo Pons).

Plusieurs actions de sensibilisation et d'information sont programmées autour de la journée du 25 novembre, avec l'appui d'une quinzaine de jeunes services civiques du département, formés par le CIDFF15, afin de proposer des animations autour du **violentomètre**. Cet outil est constitué d'une vingtaine de phrases et permet d'interagir avec le public en leur proposant de hiérarchiser les degrés de violence en fonction des phrases et mieux appréhender les situations.

Les animations « violentomètre »

Samedi 26 novembre, 9h-12h30 sur le marché d'Aurillac.

Mardi 29 novembre à Saint-Flour

Mercredi 30 novembre, 14h45-16h30 à la salle des expositions de la médiathèque de Mauriac.

AGISSEZ POUR METTRE FIN AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
#ORANGEZLEMONDE #GÉNÉRATIONÉGALITÉ #16JOURS

ÉVÈNEMENT TOUT PUBLIC

Journée internationale contre les violences faites aux femmes **AUTOUR DU 25 NOVEMBRE 2022**

Des jeunes volontaires en service civique accompagnés par des professionnel(les) proposent :

DES ANIMATIONS AUTOUR DU VIOLENTOMÈTRE*

En allant au contact du public :

- AURILLAC** : samedi 26 novembre (à l'entrée du marché ouvert)
- SAINT-FOUR** : mardi 29 novembre (au lycée agricole)
- MAURIAC** : mercredi 30 novembre (devant la gendarmerie)

ARRÊTONS LES VIOLENCES 3919

*Violentomètre : outil élaboré par le Centre Hubertine Auclert permettant de repérer les signes réels ou potentiels de violence au sein d'une relation amoureuse
Contact : direction.cidff15@orange.fr / 04 71 46 89 50

Le **violentomètre** sera également disposé dans les couloirs des urgences et dans plusieurs lieux d'accueil (gendarmerie du Cantal, police nationale, le planning familial, certaines mairies) et plusieurs outils d'information seront diffusés (16 kakémonos, 50 affiches, 1 000 marques pages).

PROTÉGER



Le centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) porté par l'ANEF15 permet la prévention de la réitération de tout acte de violence et de la récurrence par le biais de groupe de travail encadré par des professionnels du social et de la santé. Les orientations dans ce centre peuvent être volontaires, proposées par des associations ou professionnels de santé, ou encore via la juge aux affaires familiales. Il y a eu 4 sessions de groupe entre 2021 et 2022, 40 ont été orientés dont 10 accueillis en hébergement avec un suivi social renforcé. Il a permis de prendre en charge 27 auteurs de violences.

A ce jour, 120 militaires du groupement départemental de gendarmerie du Cantal (essentiellement en brigades et au centre opérationnel), ainsi que des personnels de la police nationale, ont été formés à l'accueil et au traitement spécifique des violences conjugales. Cette formation porte notamment sur le recueil systématique d'une audition pour les femmes victimes de violence.

Les forces de l'ordre possèdent également des grilles d'évaluation du danger. Ainsi, les intervenantes sociales en gendarmerie et au commissariat s'appuient sur ces grilles et constatent que la moitié de leurs interventions concernent les violences conjugales ainsi que des violences sexuelles. Souvent dans l'urgence, elles conseillent et accompagnent au mieux en vue de faciliter le recueil des faits et d'en accompagner les conséquences, en orientant vers les associations d'aide aux victimes, le CIDFF et l'APAJ, où un suivi psychologique est possible.

Une maison de protection des familles a été créée le 1^{er} octobre 2022 et répond à une double ambition : la protection des personnes vulnérables du cercle familial (prévention, signalement, constatations) et l'appui aux investigations judiciaires. A ce titre elle constitue un point d'entrée unique pour tous les partenaires (institutions, collectivités, associations, etc.), une unité départementale d'appui à la prise en charge et l'accompagnement des victimes et un outil de coordination des actions de prévention.

Violences faites aux femmes dans le Cantal				
	2019	2020	2021	01/01 au 31/10/2022
Police	90	80	69	87
Gendarmerie	105	136	124	103
TOTAL	195	216	193	190

Depuis sa création plusieurs actions ont déjà été mises en place : rencontre des élus de la CABA, du CIDFF, de l'ANEF, du planning familial, de la PMI, intervention auprès des travailleurs sociaux, sensibilisation aux auditions de mineurs pour leur prise en charge en tant que victime ou témoin, prise de contact pour des interventions sur le consentement sexuel dans des lycées.

Enfin, depuis octobre 2021, la mise en place de trois bracelets anti-rapprochement est effective dans le département, et 12 téléphones « grave danger » sont disponibles.

Concernant l'hébergement, le Cantal assure via le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) une mise à l'abri de toute situation d'urgence. Pour l'aide à la reconstruction le département est doté de 3 appartements pour des relogements accompagnés à destination des femmes victimes de violences : 1 à Aurillac, 1 à Saint-Flour et le dernier à Mauriac depuis octobre 2022.

Un accueil de jour dédié aux femmes victimes est également disponible et est financé totalement par la délégation aux droits des femmes à hauteur de 40 000 €, avec un complément de 8 000€ ces deux dernières années qui vient d'être pérennisé. Il permet de recevoir sans rendez-vous, trois jours et demi par semaine à Aurillac. 193 femmes ont été accueillies à l'accueil de jour du CIDFF15 en 2021.

**Vous êtes victime ou témoin de
violences faites aux femmes ?
Des solutions existent :**

3919

Appeler le 3919
Numéro d'aide et d'écoute,
anonyme et gratuit.

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
.GOUV.FR**

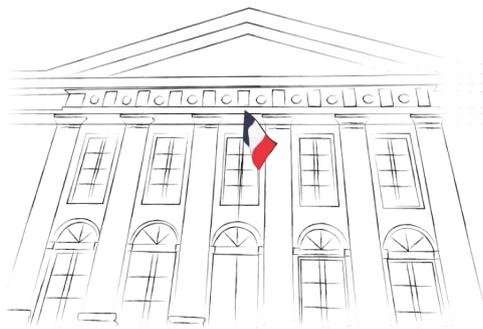
Se rendre sur le site
ArretonsLesViolences.gouv.fr
Plateforme de signalement en ligne,
anonyme et gratuite.

17 **SMS 114**

En cas d'urgence
appeler le 17 Police Secours
ou envoyer un SMS au 114

Ces outils sont disponibles **24h/24 et 7j/7**.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur ArretonsLesViolences.gouv.fr





PRÉFECTURE DU CANTAL

2 cours Monthyon - B.P. 529 - 15005 AURILLAC CEDEX
Tél. 04 71 46 23 00

www.cantal.gouv.fr
pref-communication@cantal.gouv.fr

